

Il frappe son ex-compagne, les déménageurs et les policiers municipaux : il est incarcéré en Vendée

Mercredi 22 octobre 2025, un homme de 40 ans a multiplié les faits de violences à La Roche-sur-Yon (Vendée). Après avoir agressé son ex-compagne, il s'en est pris à des déménageurs qui ont tenté de s'interposer, puis à des policiers municipaux, en les frappant et les menaçant de mort. Malgré une schizophrénie connue de tous, il a été placé en détention provisoire.



Le quadragénaire a déjà été condamné à une dizaine de reprises. | OUEST-FRANCE

Ouest-France

Sacha MARTINEZ

Publié le 24/10/2025 à 19h24

« **Sa place n'est pas en détention, mais en psychiatrie** », se désole Eva Hayoun, son avocate. Vendredi 24 octobre 2025, un homme de 40 ans a été placé en détention provisoire par le tribunal correctionnel de La Roche-sur-Yon (Vendée). Mercredi 22 octobre, le quadragénaire a été interpellé après un déferlement de violences à La Roche-sur-Yon. Après avoir agressé son ex-compagne, il s'en est pris aux déménageurs venus s'interposer. Puis aux policiers municipaux, qu'il a frappés, insultés et menacés de mort. Le tout en état d'ivresse et en récidive.

Une expertise psychiatrique ordonnée par le tribunal

Sans domicile fixe depuis sa séparation avec sa femme, le père de famille souffre de schizophrénie. Une maladie diagnostiquée depuis 2016, pour lequel il est suivi par un psychiatre. Pourtant, il n'a fait l'objet d'aucune mesure d'expertise. « **Je ne connais pas son degré de responsabilité pénale, mais il est dangereux** », insiste **Stéphanie Guedo, avocate** de l'ex-compagne. Quand Olivier Dubief, vice-procureur, requiert son placement en détention provisoire pour « **garantir son maintien à disposition de la justice** ». Le père de famille a été incarcéré, mais le tribunal a ordonné une expertise psychiatrique et un complément d'information à la demande de la défense. Son procès se tiendra vendredi 9 janvier 2026.